

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 23 mai 2024, s'est rassemblé à l'Espace Bouteiller de Chantilly, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Laurent AGOSTINI, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU.

**Avaient donné pouvoir** : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Alexandre GOUJARD à Valérie CARON, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Sophie LOURME à Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI à Corry NEAU.

**Étaient absents/excusés** : Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Christine KLOECKNER.

**Secrétaire de séance** : Leslie PICARD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	31	7	38	21

**CERTIFICAT DE PUBLICITE**

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 31/05/2024

**LE PRESIDENT,  
François DESHAYES**



**ENVIRONNEMENT ET**  
**TRANSITION**  
**ECOLOGIQUE**

**CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC),

Vu la délibération n°2024/28 du conseil communautaire du 3 avril 2024, approuvant la création d'un groupe de travail « Eau et Assainissement »,

Considérant que, ce groupe de travail sera ainsi chargé de préparer le transfert de ces compétences d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et d'assurer un lien direct et une concertation étroite sur ces sujets entre la CCAC et les communes.

Considérant que s'agissant de sa composition, il avait été décidé que ce groupe comporterait deux élus par communes dans une logique d'égalité de représentation.

Considérant que les maires de la CCAC ont été interrogés en vue de faire part des représentants de leur commune destinés à siéger au sein de ce groupe de travail. Il en résulte la composition suivante :

<b><u>COMMUNE</u></b>	<b><u>MEMBRES</u></b>	
<b>APREMONT</b>	Michel DAGNIAUX	Françoise DUBREUCQ
<b>AVILLY-SAINT-LEONARD</b>	Anne LEFEBVRE	Brigitte MULLEBROUCK
<b>CHANTILLY</b>	Vincent CAPPE de BAILLON	Florence WOERTH
<b>COYE-LA-FORET</b>	Pascal FONTAINE	Bernard VARON
<b>GOUVIEUX</b>	Patrice MARCHAND	Jean-Claude LAFFITTE
<b>LA CHAPELLE EN SERVAL</b>	Daniel DRAY	Jean EPALLE
<b>LAMORLAYE</b>	Jean-Michel BARBIER	Robert TSCHANHENZ
<b>MORTEFONTAINE</b>	Jacques FABRE	
<b>ORRY-LA-VILLE</b>	Nathanaël ROSENFELD	Jean-Michel BUISSON
<b>PLAILLY</b>	Alain SABATIER	Sophie LOURME
<b>VINEUIL-SAINT-FIRMIN</b>	François LANCERAUX	Jean-Marc VINCENTI

Considérant par ailleurs que le groupe de travail sera animé par Manoëlle MARTIN, Vice-présidente chargée de ce sujet, et qu'y sera également associé Monsieur le Président du SICTEUV.

**Entendu le rapport présenté par Madame MARTIN,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

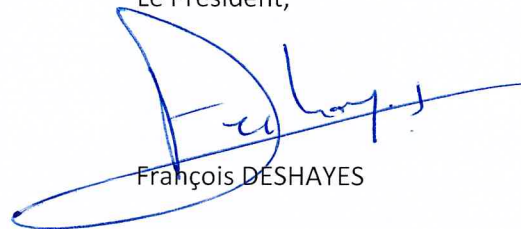
- **APPROUVE** la composition du groupe de travail « Eau et Assainissement », telle qu'énoncée ci-avant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure pour l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.